

provisoirement lancé une excommunication contre Frédéric, en attendant celle qu'il devait prononcer solennellement au milieu du concile ; les évêques de France reçurent l'ordre de la publier. Dans cette circonstance, un curé de Paris montra beaucoup de jugement, et si tous les autres prélats l'eussent imité, ils auraient évité bien des maux. Après avoir rassemblés ses administrés, il leur parla ainsi : « Ecoutez-moi, mes frères ; j'ai reçu l'ordre de prononcer une sentence d'excommunication au son des cloches, avec les cierges allumés, contre Frédéric, empereur des Romains, et je n'en sais point la cause ; je sais bien cependant qu'il existe entre notre saint-père le pape et lui une grave controverse et une haine implacable ; je sais que l'un des deux, mais j'ignore lequel, est injuste envers l'autre ; aussi, pour autant que s'étend ma puissance, j'excommunie celui des deux qui a commis l'injure pour le malheur de la chrétienté ; j'absous celui qui l'a reçue (1). »

Le curé fut destitué par Innocent IV, et reçut une récompense de Frédéric.

Quoique le pape pût compter sur la majorité des habitants de Lyon, il ne négligea point tout ce qui pouvait servir à sa sûreté personnelle ; il s'installa au cloître de Saint-Just, muni d'un fort et entouré d'un rempart dont les murailles avaient quatre pieds de large et six toises de hauteur. Ce rempart était encore flanqué de vingt-deux tours fortifiées et placées à quinze pas de distance les unes des autres. Le pontife avait en outre une garde nombreuse, composée de templiers, de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et d'un corps de troupes commandées par le nouvel archevêque, Philippe de Savoie ; il se fit donner aussi pour maison de

curavit qualiqui modo, ut honor papalis saltem superficialiter salvaretur.

MATHIEU PARIS, *Hist. Angliæ.*

(1) *Histoire des Français* de Sismondi, t. VII, p. 317.—*Concilia generalia*, t. XI, p. 656. — Mathieu Paris, *Hist. Angliæ.*